



CAHIER DES CHARGES

pour l'évaluation de l'accord cadre régional pour développer l'emploi et les compétences et sécuriser les parcours d'insertion dans les structures de l'insertion par l'activité économique d'Aquitaine

Financée par



Avec le soutien de



I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACCORD CADRE

Cet accord est conclu pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2014.

Il est né du constat de la prégnance des besoins en formation des salariés en insertion ainsi que de la nécessité d'accompagner les structures dans la mise en œuvre des formations, démontré depuis 2009 par l'appel à projet de « formations mutualisées entre plusieurs SIAE » du Conseil Régional d'Aquitaine.

De plus, l'environnement hétérogène tant au niveau des structures que des statuts du public amplifie la complexité de la mise en œuvre d'actions.

En conséquence de quoi, il est apparu nécessaire d'élaborer un « dispositif » favorisant et facilitant l'engagement des SIAE dans des actions de formations des salariés en insertion et des permanents.

Cet accord engageant de nombreux acteurs et financeurs mobilisés dans le champ de formation est signé entre :

**L'Etat,
Le Conseil Régional d'Aquitaine
Pôle Emploi Aquitaine**

Les OPCA suivants :

- AGEFOS PME
- FAF TT
- OPCALIA
- UNIFAF
- UNIFORMATION

Et

Les réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique en Aquitaine représentés par :

- AAI
- Chantier Ecole Aquitaine
- La délégation Régionale de CNLRQ
- UREI Aquitaine
- Le GARIE (au titre d'animateur)
- La FNARS Aquitaine
- Le CRCE-GEIQ Aquitaine

Le GARIE est qualifié d'animateur régional du dispositif.

A ce titre, il est chargé de :

- La gestion de la « boîte aux lettres » des projets déposés
- La gestion et le contrôle de l'enveloppe financière de la Direccte (axe 1, axe 3.2 et axe 4),
- L'interface entre les différents partenaires (porteurs de projets, réseaux, OPCA, Conseil Régional d'Aquitaine, Direccte),
- La coordination des comités techniques

- Le suivi et l'évaluation : il rendra compte de l'avancement des projets et fournira aux membres du comité de pilotage les éléments capitalisés de plus-values et problématiques rencontrées durant le déroulement du présent accord.
- L'information, le conseil et l'accompagnement : il apportera son expertise technique dans la mise en œuvre des actions, assurera la promotion du présent accord-cadre auprès des SIAE et leur en explicitera les contenus.

Les réseaux FNARS et CRCE GEIQ sont chargés de :

- Informer, conseiller et accompagner au montage de projet et à la présentation des dossiers au Comité de pilotage.
- Assurer la promotion du présent accord-cadre auprès des SIAE et leur en expliciter les contenus.

Les principaux enjeux de cet accord sont **la transférabilité, la modélisation d'expérimentations et le développement du dialogue social au sein des structures.**

Les actions proposées s'inscrivent dans une perspective de **sécurisation et de continuité professionnelle des parcours** et permettent à leurs bénéficiaires de développer leurs compétences et leur capacité à occuper effectivement un emploi, en mobilisant les moyens les plus adaptés.

Cet accord s'articule selon 4 axes :

- Axe 1 : Ingénierie préalable au montage d'actions
- Axe 2 : Coordination de projet dans le cadre d'une action de formation mutualisée entre plusieurs SIAE
- Axe 3 : Actions de formation et de professionnalisation
- Axe 4 : Actions de formation complémentaires pouvant être mobilisées

Les approches **collectives et/ou mutualisées inter SIAE** sont privilégiées. Elles peuvent inclure des actions intégrant des objectifs de lutte contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

L'accord-cadre doit permettre la mobilisation de l'ensemble des leviers d'intervention disponibles en recherchant les synergies et les contributions les plus adaptées aux besoins des bénéficiaires et doit permettre une couverture effective des besoins sur les territoires.

Les actions proposées dans le cadre de l'accord visent à compléter l'offre des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) en matière de formation des salariés en parcours d'insertion et des permanents mais pas de s'y substituer.

II - OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

1. Finalités de cette évaluation

- Faire un bilan quantitatif et qualitatif
- Vérifier et orienter l'opportunité d'un nouvel accord.

2. Champ d'exploration de l'étude

Accord cadre pour la formation 2012-2014 élargi à l'appel à projet «formations mutualisées entre plusieurs SIAE » sur la période 2009-2011 pour la thématique de la formation des salariés en insertion.

3. Objectifs de l'évaluation

Ainsi, l'étude devra permettre d'évaluer, analyser et préconiser des mesures d'amélioration et d'orientation stratégique sur les points suivants :

3.1 Les résultats quantitatifs global et par axe

- Nombre, types de projets (déposés/validés/engagés...) à mettre en perspective avec le secteur et son potentiel
- SIAE concernées (nombre, types, taille, territoire...)
- Nombre, profil, fonction des salariés ayant bénéficié d'une action (PP, SI)
- Typologie des actions de formations
- Ecart entre projets prévisionnels et réalisés (globalité et financement)
- Bilan financier (par financeur y compris SIAE et par poste de charge rémunération, coûts pédagogiques, focus par axe répartition des financements)
- Type d'organismes de formations les plus sollicités (mode de choix des OF, ressources documentaires, élargissement des OF sollicités, coûts moyens)

3.2 Le fonctionnement (freins et points forts) du dispositif en termes de

- Efficacité, efficience : pilotage, animation (séminaire sur les porteurs de projets...) , accompagnement, articulation entre les différents partenaires signataires de l'accord
- Lisibilité des conditions d'accès et appropriation du dispositif par les structures
- Cohérence des critères d'éligibilité des actions par rapport aux besoins des structures

3.3 Les effets produits

- Sur les bénéficiaires des actions de formation : accès à la formation, optimisation des parcours, qualification, retour à l'emploi...
- Sur la professionnalisation des salariés permanents : facilité d'accès à la formation, émergence de besoins de montée en compétences,

Cahier des charges pour l'évaluation de l'accord cadre régional pour développer l'emploi et les compétences et sécuriser les parcours d'insertion dans les structures de l'insertion par l'activité économique d'Aquitaine

- Sur les SIAE : mutualisation, mobilisation, optimisation du plan de formation, meilleure mobilisation des dispositifs de financements de formation, impact de la formation sur le projet social et en matière de GRH...
- Sur l'environnement : lien avec les OPCA, connaissance du système de formation, valorisation de l'image, de la reconnaissance du rôle des SIAE sur le territoire, pratiques partenariales, impact sur la relation avec les entreprises du territoire...

III - DUREE ET MODALITES DE L'ETUDE

1. Planning prévisionnel de l'évaluation

L'étude devra se dérouler de mi mars à mi septembre 2014.

Elle sera ponctuée de 3 comités de pilotage.

Date	Activité
21/02/2014	Date limite de remise des propositions
13/03/2014	Auditions des prestataires, pré sélection et choix
Mi mars	COFIL de cadrage et lancement de l'évaluation
Fin juin	COFIL à mi -parcours pour une première restitution des travaux : rapport intermédiaire
Mi septembre	COFIL de restitution : rapport final et remise des préconisations

2. Attentes vis à vis du consultant

- Préparation et lancement de la mission :
 - rencontre entre le prestataire, le comité de pilotage pour échanger sur les enjeux de l'étude et partager les principes d'organisation de cette mission.
- Diagnostic et restitution:
 - collecte et analyse des données quantitatives et qualitative par le prestataire,
 - validation avec le comité de pilotage des modalités d'enquête qualitative proposées par le prestataire, notamment la trame de questionnaire, l'échantillon de SIAE à rencontrer, restitution du diagnostic réalisé et validation par le Comité de Pilotage.
 - Remarque : l'échantillon de projets et de bénéficiaires à rencontrer par les consultants sera construit avec les commanditaires de la présente étude afin qu'il soit le plus représentatif possible tant en terme de territoire, qu'en terme de type de projet et/ou de bénéficiaire.

Cahier des charges pour l'évaluation de l'accord cadre régional pour développer l'emploi et les compétences et sécuriser les parcours d'insertion dans les structures de l'insertion par l'activité économique d'Aquitaine

- Préconisations :
 - réunion de travail entre le prestataire et le comité de pilotage sur les pistes d'investigation,
 - élaboration d'un plan d'actions (rapport final) en prévision d'un futur accord régional,
 - validation des préconisations par le Comité de Pilotage

Le prestataire fournira l'ensemble des éléments nécessaires au bon déroulement des réunions et sera en charge de l'animation et du compte rendu de ces réunions.

Un rapport final écrit sera exigé ainsi qu'une diffusion de ce dernier aux divers participants et financeurs.

Une synthèse du rapport final de 4 pages devra également être rédigée par le prestataire.

IV – DISPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES RELATIVES A LA REALISATION DE LA MISSION

1. Compétences et profil du prestataire

Il est attendu du ou des consultants :

- Des compétences en évaluation de dispositif public
- Une bonne connaissance du secteur de la formation
- Une bonne connaissance du territoire et du secteur de l'IAE.

2. L'offre technique et financière

Le prestataire indique de manière précise l'organisation qu'il mettra en place pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges pour tout ou partie des phases.

L'offre technique doit comporter impérativement les informations suivantes :

Partie 1 : Présentation du prestataire

- La raison sociale
- Le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité

Partie 2 : Objectifs généraux de la prestation

Le prestataire reformule sa propre vision de la demande et de son contexte.

Partie 3 : Déroulement de la prestation

Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin de préciser la démarche et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation...). Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire, dans le cadre du calendrier.

Il doit notamment contenir les points suivants :

- Méthodologie envisagée
- Calendrier
- Procédures de suivi et d'avancement de la prestation

Partie 4 : Moyens humains

Le prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi (un contact interne pour la logistique et la facturation, le responsable de projet clairement identifié, ...) :

- nom et rôle de chaque intervenant
- responsabilités de chaque intervenant
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment le profil et l'expérience, les références de missions comparables, l'ancienneté dans la structure.

Le prestataire indiquera de manière très précise le prix en Euros HT et TTC de chaque phase constitutive du projet, en tenant compte des propositions préconisées dans sa réponse et de l'estimation du nombre de jours qu'il a déterminés.

La proposition financière inclura l'écriture des documents à produire, l'organisation des comités de pilotage de l'étude, les rencontres avec les SIAE et les partenaires institutionnels, les restitutions.

Dès lors qu'il adresse une proposition, le prestataire s'engage implicitement à garder confidentielles les informations ou les documents auxquels il aura eu accès concernant les structures bénéficiaires.

2. Réponse à l'appel à proposition

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société. L'offre et les prix proposés doivent être écrits, très lisiblement.

La date limite de dépôt des dossiers de retour de l'appel d'offre est prévue le :

21 février 2014, 18h

Les réponses seront à formuler exclusivement par mail à l'adresse suivante :

formation-emploi.garie@orange.fr

Le contact sera Carole PERUZZETTO chargée de mission formation – GARIE

- Tél : 05 57 89 10 46
- Portable : 06 80 06 22 35
- Mail : formation-emploi.garie@orange.fr

Cahier des charges pour l'évaluation de l'accord cadre régional pour développer l'emploi et les compétences et sécuriser les parcours d'insertion dans les structures de l'insertion par l'activité économique d'Aquitaine

3. Modalités contractuelles

La prestation fera l'objet de 2 conventions :

- Une convention entre le GARIE et le prestataire retenu,
- Une convention entre les OPCAs financeurs et le prestataire retenu.

La prestation réalisée fera l'objet d'une évaluation de la part du commanditaire et de ses partenaires financiers.

Modalités de paiement :

- 30% à la signature des conventions.
- 30% après le comité de pilotage de mi parcours et au regard des éléments intermédiaires produits.
- 40% après la restitution et à la remise des documents définitifs.

Le comité de pilotage :

- se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie des phases constitutives de l'appel d'offre,

- s'engage à garder confidentielles les offres reçues,

- n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de la proposition.

Le(s) prestataire(s) non retenu(s) ne peut (peuvent) prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision